

Une grâce peu commune

Prof. Barry Gritters

Trois points devraient être examinés en guise d'introduction.

En premier lieu, les Églises Protestantes Réformées (P.R.C.) ne sont pas les seules à rejeter la doctrine de la grâce commune. En nombre croissant, d'autres sont d'accord avec les P.R.C. concernant les objections qu'elles font à cette doctrine. Est paru un très long article d'un Presbytérien dans la «Trinity Review» intitulé : «Le mythe de la grâce commune» [Mars-Avril 1987]. C'est le docteur Henry Vander Goot, un professeur de religion au Collège Calvin et un défenseur de toutes sortes d'aspects de la cause conservatrice, qui a parlé de l'erreur fondamentale de la grâce commune, déclarant même que beaucoup de problèmes existant présentement au sein de l'Eglise Chrétienne Réformée (C.R.C.) ont pour origine la doctrine de la grâce commune. Il y en a d'autres.

En second lieu, ceux qui soutiennent la doctrine de la grâce commune, mettent un point d'honneur à faire appel à Calvin comme témoin de leur cause. Cela a été fait auparavant. En fait, un livre entier a été écrit pour montrer cela (Herman Kuiper, *Calvin et la grâce commune*, [1928]). Il y a environ dix ans, j'ai parcouru ce livre et écrit un article approfondi pour montrer que presque chaque référence de Calvin était, ou bien une tentative pour s'accrocher à des brins de paille, ou bien à l'extraire du contexte, et cela d'une manière mal venue, faisant en sorte de rendre l'affirmation sans fondement (voir annexe III). A l'automne 1987, lors d'une réunion pastorale, le Docteur Vander Goot a déclaré : «Pourquoi Herman Hoeksema avait raison en 1924?», la substance de sa déclaration étant de démontrer que Calvin pris dans le contexte n'enseigne pas la grâce commune. Je crois qu'il a présenté les bons arguments. Mon point de vue est qu'avoir Calvin pour soi est un avantage de poids quand on apporte la preuve.

En troisième lieu, le problème de la grâce commune n'est pas enterré, mais bien d'actualité au sein de l'Église Chrétienne Réformée. Il arrive que l'on n'utilise pas les mots «grâce commune» ; à d'autres moments, une référence explicite est faite à la grâce commune, afin d'encourager l'hérésie et l'impiété dans les églises.

Concernant la doctrine : en 1962, Harold Dekker, un professeur au Séminaire théologique Calvin, commença sa défense publique de la rédemption universelle en utilisant l'enseignement de la «offre bien intentionnée de l'Évangile», un enseignement qui avait été adopté en 1924 par la C.R.C. avec l'exposé de la grâce commune (concernant la position de Dekker, voir *The Reformed Journal*, 1962-1964). Dans les années 1970, le Docteur Harry Boer porta une accusation contre deux articles des Canons de Dordrecht, utilisant la grâce commune en guise de soutien de son attaque contre la doctrine de la réprobation enseignée jusqu'alors. Plus récemment dans les années 1980, la Parole de Dieu au premier chapitre de la Genèse a été interprétée comme une mythologie, voir comme dépourvue de tout fait historique. Ce qu'on ne sait pas, c'est que cette interprétation perturbante et hérétique fait appel à la doctrine de la grâce commune (voir «Problèmes herméneutiques hier et aujourd'hui. Le cas Jansen réexaminé ») dans le *Calvin Theological Journal*, [avril 1989]). Ce sont quelques voies par lesquelles l'enseignement de la grâce commune a eu une influence sur la foi.

Concernant la pratique : depuis la décision synodale de 1928 (voir plus loin concernant l'antithèse) et au cours des années 1950 et au-delà, les églises ont fait appel à la grâce commune pour «sanctifier le film et racheter la danse». Cette pratique se poursuit. Récemment, une des jeunes femmes de ma paroisse manifestait sa préoccupation auprès de moi : dans le collège réformé qu'elle fréquentait, il y avait une fréquente référence à la grâce commune, afin de soutenir le comportement et des amitiés qui étaient contraires aux principes historiques de la Réforme.

Non seulement dans le passé, mais aussi dans le présent, certains ont prétendu que la doctrine de la grâce commune était sans signification, que la controverse des années 1920 était négligeable et pas nécessaire (voir J. Tuininga, dans *Christian Renewal*, [19 février 1990], p.14). Je prie que chacun voit, que l'on soit ou non d'accord concernant la grâce commune, que c'est un problème important et doit être discuté.

La clarification des malentendus.

J'ai entendu dire que les Églises Protestantes Réformées auraient souvent mal comprises la position de la C.R.C. Peut-être est-ce le cas? C'est aussi le fait que la position des P.R.C. n'a pas été correctement comprise par la C.R.C. dans le passé. Peut-être cela est-il arrivé parce que le péché et l'orgueil ont été des obstacles au désir d'être complètement précis, honnête et équitable. En raison du fait que la position des Églises Protestantes Réformées a été déformée ou mal comprise, je voudrais d'abord préciser ce que nous ne disons pas dans notre rejet la grâce commune.

Concernant le Premier Point.

Le premier point concernant la grâce commune enseigne une *attitude favorable de Dieu à l'égard de tous les hommes en général* et pas seulement à l'égard des élus (voir annexe I). La preuve concernant ce point est «la pluie et le soleil» que reçoivent les non-croyants en Dieu. Lorsque les Églises Protestantes Réformées rejettent le premier point de la grâce commune, notre dénégation ne signifie pas que nous enseignons que la pluie et le soleil reçues par les méchants ne sont pas bons. Ils *sont* bons. Les méchants doivent les reconnaître comme bons. Et ils leur sont donnés par Dieu. Notre problème concernant ce premier point de la grâce commune est qu'il enseigne que Dieu donne ces bonnes choses aux incroyants dans *Son amour* pour eux ou par *Sa faveur* à leur égard. La difficulté est là.

Concernant le second point.

Le second point de la grâce commune enseigne que *Dieu restreint la libération sans entraves (sans obstacles) du péché par l'opération générale du Saint-Esprit* (annexe I) ; il agit dans leur cœur, sans qu'ils soient régénérés. Lorsque nous faisons objection concernant ce second point, celle-ci ne s'applique pas à la vérité selon laquelle Dieu retient le péché, (cela a été dit par beaucoup de nos critiques). La question est de savoir si c'est intentionnellement ou simplement qu'ils ont voulu nous faire comprendre le contraire, mais ils ont affirmé clairement que Dieu ne refrène pas le péché, j'affirme que cela n'aurait pas dû être dit et je demande que les écrits soient examinés dans leur contexte.

Notre objection concernant ce second point n'est pas que Dieu retient le péché. Dieu retient effectivement les pécheurs de faire toute action que l'on imagine mauvaise. Si cela n'était pas le cas, le monde serait le chaos. Notre objection au second point est qu'il enseigne que Dieu retient le péché par une opération *gracieuse* de Son Esprit et *par une attitude favorable à eux*. Si cela n'est pas l'enseignement de la grâce commune, alors je n'ai pas de problème avec ce second point. En somme, le second point peut être vrai.

Pourtant, il y a d'autres explications (en dehors de l'explication du Saint-Esprit dans leurs cœurs), au fait que les hommes ne commettent pas *tous* les péchés imaginables. Le Père de l'Eglise, Augustin en a donné une. Il a expliqué que les méchants sont si appliqués à poursuivre un désir sexuel qu'ils ne les commettent pas tous. Si ils étaient amoureux de l'argent, par exemple, ils pourraient se priver de toutes sortes d'autres péchés (ivrognerie, usage de la drogue, gloutonnerie), afin de poursuivre ce désir, avoir le plus d'argent que possible. On peut donner d'autres explications, à savoir pourquoi les hommes ne commettent-ils pas toute espèce de péché. Une raison évidente est que les hommes ne désirent pas souffrir des conséquences maléfiques du mal. Selon les *Canons de Dordrecht*, ils sont malgré tout attentifs au bon ordre et à la décence dans la société. Mais ils prêtent attention à cela, parce qu'ils voient que cela est profitable pour eux. Un homme s'abstient du meurtre, non à cause du fait que Dieu le *retient*, mais parce qu'il sait les conséquences misérables d'un meurtre s'il tue; il veut sauver sa peau (ce sont les explications de Calvin, voir *Institution de la Religion chrétienne*, 2.3.3). Comme l'enseigne la *Confession des Pays-Bas*, Dieu a donné les magistrats «à cette fin que l'inconduite des hommes soit réprimée et que toutes choses se fassent en bon ordre et dans la décence. Pour ce faire, il a mis l'épée dans les mains des magistrats».

Concernant le troisième point.

Le troisième point enseigne que les incroyants qui ne sont pas régénérés, peuvent faire de bonnes œuvres, mais des œuvres civiles (annexe I). Quand nous faisons l'objection concernant ce troisième point, on ne devrait pas la considérer comme si les incroyants ne pouvaient rien faire d'*utile, de profitable ou d'apparemment correct*. Nous ne disons pas que parce qu'un incroyant fait un stylo, ce n'est pas un bon stylo, et donc je ne peux l'utiliser pas, ou que, parce qu'il fait cette chemise, il ne s'agit donc pas d'une bonne chemise et je ne dois pas la porter. Nous n'avons jamais dit que parce qu'un incroyant a écrit un livre, il ne peut être utile au croyant.

Notre objection au troisième point est simplement ceci : l'incroyant ne peut faire quelque chose pour lequel Dieu est satisfait personnellement de lui. Il y a pas d'œuvres réalisées par des incroyants que Dieu approuve, qu'il approuve comme de «bonnes œuvres» et sur lesquelles il met Son sceau en guise d'approbation. Toutes les œuvres des incroyants sont impies.

Ayant montré ce que les Protestants Réformés ne croient pas dans leur refus de la grâce commune, il y a particulièrement trois principes vitaux de la foi réformée que la doctrine de la grâce commune affecte et constitue un préjudice à la doctrine.

Refus de la dépravation totale par la grâce commune.

La vérité de la dépravation totale.

La doctrine réformée de la dépravation totale est que les hommes qui ne sont pas régénérés, sont morts au péché, incapables de faire le bien et enclins au mal. Ici, il faut insister sur le fait qu'ils sont spirituellement morts. La cause de cette mort spirituelle est la chute des premiers parents au Paradis et leur punition qui en découle par la mort, à la fois

physique et spirituelle. L'homme naturel est incapable de faire le bien.

On peut trouver les preuves bibliques en parcourant l'Écriture. En Genèse 2: 16-17, le Seigneur dit à Adam et à Eve : «Le jour où tu en mangeras, tu mourras assurément». Cette punition leur sera infligée selon Éphésiens 2 : 1 et suivants : «Vous êtes morts par vos offenses et par vos péchés... Mais Dieu qui est riche en miséricordes, nous a *rendus vivants* avec Christ». Beaucoup d'autres passages parlent de la mort spirituelle de l'homme.

Non seulement l'homme naturel est effectivement mauvais : «Et l'affection de la chair, c'est la mort, tandis que l'affection de l'Esprit, c'est la vie et la paix, car l'affection de la chair est *inimitié contre Dieu*, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu et qu'elle ne le peut même pas. Or, ceux qui vivent selon la chair, ne sauraient plaire à Dieu» (Romains 8:6-8). C'est aussi ce qu'enseigne Romains 3:9-12. Selon qu'il est écrit : «il n'y a pas de justes, pas même un seul. Nul n'est intelligent. Nul ne cherche Dieu. Tous sont égarés. Tous sont pervers ; il n'en est aucun qui fasse le bien, pas même un seul». Tout dans l'homme naturel n'est que péché.

L'homme naturel est esclave du péché. Sa volonté est contrainte de ne faire que le mal. C'est la thèse de Martin Luther dans son livre : «*Le servage de la volonté*», le seul livre, selon son opinion, qui méritait être sauvé. En Jean 15:5-6 le Christ a dit : «*Sans moi, vous ne pouvez rien*».

Ce qui vient d'être dit n'est pas une référence distraite à quelques textes isolés, mais il s'agit de la foi réformée.

Dans le *Catéchisme d'Heidelberg*, à la question - réponse 5, nous lisons que l'homme naturel «est enclin à haïr Dieu et son prochain». A la question - réponse 6, l'homme naturel est «si méchant et si pervers...» et à la question-réponse 8 «Sommes-nous si corrompus que nous soyons absolument incapables d'aucun bien et enclins à tout mal». Quelle est la réponse? : «Oui, il faut donc être régénéré par le Saint-Esprit». En effet, nous sommes ainsi : «Les Pères ne disent rien d'autre...Faisons quelques distinctions. Que signifie bon pour vous? Que signifie corrompu pour vous? Mais : nous sommes ainsi, sauf si nous sommes régénérés par l'Esprit de Dieu».

La *Confession des Pays-Bas* dit dans son article 14 :

que l'homme est «devenu méchant, pervers, corrompu *dans toutes ses voies*... C'est pourquoi nous rejetons tout ce que l'on enseigne au sujet du libre-arbitre de l'hommecar l'homme n'est qu'esclave du péché....car qui peut se vanter de pouvoir faire de lui-même quelque chose que ce soit....sachant que nous ne sommes pas capables de concevoir quelque chose comme venant de nous-mêmes...en effet, ni la compréhension, ni la volonté ne peuvent être conformes à celles de Dieu, si le Christ ne les a pas produites, tel qu'il nous l'enseigne lorsqu'il dit : «Sans moi, vous ne pouvez rien faire».

Dans l'article 15 de cette même confession, il est dit que le péché originel est «une corruption de la nature humaine...qui produit en l'homme toutes sortes de péché».

Ceci qui a été rendu clair dans ces deux confessions est expliqué davantage dans les *Canons de Dordrecht*, III/IV.1 : «L'homme a été créé à l'image de Dieu. Mais, s'étant détourné de Dieu, il s'est privé lui-même de ces dons excellents. A leur place et à l'opposé, il a attiré à lui l'aveuglement, d'horribles ténèbres, la vanité et la perversité de son entendement, la méchanceté, la rébellion et la dureté dans sa volonté et dans son cœur, de même que l'impureté dans toutes ses affections».

La doctrine de la dépravation totale est confessée par tous les Chrétiens Réformés.

La grâce commune nie cette vérité réformée.

Le troisième point de la grâce commune n'enseigne pas que l'homme puisse faire des choses bonnes. J'entends par cela que la C.R.C. veut dire par activités comme la repentance, la foi ou toute chose qui rendrait [les pécheurs] plus proches de Dieu. Mais ce troisième point *enseigne* que l'homme incroyant, non régénéré, fait quelque chose que Dieu approuve, qui fait que Dieu est satisfait et qui soit conforme à la volonté de Dieu, il est capable de faire des œuvres civiles.

Je crois que la grâce commune sape les confessions réformées de la totale dépravation (il est possible que cette vérité soit sapée aussi dans le second point qui enseigne, sauf si je fais erreur, que le Saint-Esprit limite le péché dans le cœur de l'homme naturel, de telle sorte qu'il demeure en lui un reste qui soit bon. La grâce commune du Saint-Esprit préserve l'homme après la chute, de telle sorte qu'il ne soit pas complètement mauvais. Mais la grâce commune sape cet enseignement au point trois qui enseigne que l'homme naturel est capable de faire le bien commun.

L'Écriture et les confessions réformées enseignent que l'homme est totalement dépravé, incapable de faire le bien et enclin au mal. Il n'existe qu'une seule exception à cette vérité, c'est la régénération. La *Confession des Pays-Bas* est claire. Le *Catéchisme d'Heidelberg* le dit clairement : «Il est totalement corrompu dans toutes ses voies». Il n'y a ni volonté, ni entendement qui soient conformes à la volonté divine ou la compréhension de ce que Christ a provoqué en

l'homme. Les *Canons de Dordrecht* (III/IV.11) expliquent cela clairement, que toute bonne œuvre que l'homme fait, vient de la régénération et de la régénération seule.

Notre défense de notre rejet de la grâce commune.

Il est certain qu'il y a des textes qui semblent enseigner...que l'homme naturel peut faire le bien. Cependant, il faut prendre en compte cette question : qu'est-ce qui prévaut dans l'enseignement de l'Écriture? Ces textes doivent être expliqués à la lumière de l'enseignement qui prévaut dans l'Écriture et les confessions réformées, montrant que l'homme naturel ne peut pas faire le bien aux yeux de Dieu.

Pas plus que les Protestants Réformés «trouvent une explication convaincante» aux textes qui sont présentés en vue de soutenir l'enseignement de la grâce commune, les croyants réformés ne trouvent pas d'explication aux textes de la Bible que les Arminiens nous présentent pour soutenir la fausse doctrine de la rédemption universelle et la grâce résistible. Le vieux dicton hollandais est : « *Elke ketter heeft zijn letter* » (Chaque hérétique a son texte).

On prétend que les confessions enseignent la capacité de l'homme naturel à faire le bien. Référence est faite aux *Canons* III/IV.4. Il faut insister sur le fait qu'il est évident que la confession n'enseigne pas cette aptitude. La première moitié de l'article dit : « Il est vrai qu'après la Chute, il a suscité dans l'homme quelque lumière de nature, grâce à elle, il conserve encore une certaine connaissance de Dieu et des choses naturelles ; il discerne entre ce qui est honnête et ce qui est malhonnête et montre quelque pratique et soin de la vertu et d'une discipline extérieure». Cela est d'autant plus exact que cet article est cité dans le document d'études du Synode de 1924, mais la dernière partie constitue la clé :

«Mais tant s'en faut que par cette lumière naturelle, il puisse parvenir à la connaissance salutaire de Dieu et se convertir à lui, puisqu'il n'en use même pas droitement dans les choses naturelles et civiles, mais plutôt telle qu'elle est, il la souille de diverses manières et la maintient dans l'injustice, ce que faisant il est rendu inexcusable devant Dieu».

Quelle que soit ce que nos pères veulent signifier, quand ils disent que l'homme naturel est incapable d'user correctement de la lumière naturelle dans les choses naturelles et civiles, il est clair qu'ils veulent dire que l'homme naturel ne fait pas le bien.

Le rejet de l'offre libre de la prédestination.

L'offre gratuite de l'Évangile est l'enseignement suivant lequel Dieu offre le salut à tous les hommes, lorsque l'Évangile est prêché librement à tous. L'offre gratuite enseigne que Dieu offre gracieusement et sincèrement le salut à tous ceux qui entendent la prédication et qu'il désire vraiment et sincèrement les sauver tous.

L'adoption du premier point de la grâce commune en 1924 a été une adoption officielle (même si ce fut de manière équivoque) de l'enseignement de l'offre gratuite de l'Évangile.

Il a été dit parfois que les Protestants Réformés ont mis cet enseignement dans la bouche de la C.R.C. Il a été affirmé que l'enseignement de «l'offre gratuite» était seulement une fraction du document de la commission d'études. Mais l'offre gratuite faisait partie de la décision du synode (voir annexe I). En outre, les défenseurs de la grâce commune ne se lassent jamais de défendre l'offre gratuite. Par conséquent, cet article - une analyse des trois points de la grâce commune - prend la défense de la foi réformée contre «l'offre gratuite de l'Évangile» enseignée au premier point.

Nous croyons que «l'offre gratuite» conduit à un rejet de l'enseignement réformé de la prédestination.

La vérité de la prédestination selon les Réformés.

La vérité de la prédestination selon les Réformés est que Dieu a décrété, voulu et a eu l'intention que certains soient sauvés et d'autres ne le soient pas. Dieu décide de sauver un certain nombre défini de gens en Christ dont les noms ont été écrits de toute éternité dans Son livre de vie. C'est la doctrine réformée de l'élection. En même temps, Dieu décide de ne pas sauver un certain nombre déterminé de gens. Tous ne sont pas en Christ. C'est la doctrine réformée de la prédestination.

La prédestination est *inconditionnelle*. Dieu décide de sauver ce nombre particulier de gens, non parce qu'il voit à l'avance qu'ils étaient en train de croire ou qu'ils seraient capables de salut. Dieu a choisi Ses amis de manière inconditionnelle. Pour illustrer, notre choix d'amis est *conditionnel*. Il doit l'être le plus souvent. Une fille ou un garçon chrétien qui vient à un rendez-vous, doit être sélectif et dire: «Je veux un rendez-vous à une condition, que (parmi d'autres choses) vous soyez chrétien». Le choix par Dieu de Ses amis n'est pas conditionnel. Il ne les a pas choisis, parce qu'il savait ce qu'ils deviendraient. Dieu a décidé de les laisser de côté par rapport à d'autres dans ce décret de l'élection, non parce qu'il a vu qu'ils étaient en train de le rejeter. Dieu les rejette de manière *inconditionnelle*.

Il y a tellement de preuves de cela dans la Bible que la difficulté est de choisir quelques textes parmi les plus clairs. En Ephésiens 1:3-5, Paul dit :

«Béni soit le Dieu et Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénis de toute bénédiction spirituelle dans les lieux célestes en Christ. En lui, Dieu nous a élus avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et irréprochables devant lui ; il nous a prédestinés dans son amour à être enfants d'adoption par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté ; pour célébrer la gloire de sa grâce dont il nous a favorisés dans le bien-aimé (voir aussi Deut. 7:6, Rom. 9:11, Eph. 1:11, etc.).

Cette prédestination est *inconditionnelle* comme on le voit dans nombre de passages, particulièrement dans Deutéronome 7:7-8 : «Ce n'est point parce que vous surpassez en nombre tous les autres peuples que l'Éternel s'est attaché à vous et qu'il vous a choisis, car vous êtes le moindre de tous les peuples ; mais parce que l'Éternel vous aime, parce qu'il a voulu tenir le serment qu'il avait fait à vos pères» (Si je vous ai aimé est une *pétition de principe*, raisonnement circulaire). C'est ainsi. Le Seigneur vous aime parce qu'Il vous aime !

Cela ressort particulièrement dans Éphésiens 1. Dieu a choisi un peuple, non parce qu'il *serait* sain, il l'a choisi par ce qu'il devrait être sain. Son élection engendre la sainteté. Les bonnes œuvres sont les fruits, mais non les racines de l'élection. De quel nom use Dieu pour notre élection ? Selon la sainteté du peuple? Selon *la foi* du peuple? Selon les *bonnes œuvres*? Jamais. Selon le bon plaisir de sa volonté personnelle, il choisit un peuple.

Cette réprobation est *inconditionnelle*, cela se voit en maints endroits. Jean 10:26 est un texte-clé : «Mais vous ne croyez pas, parce que vous n'êtes pas de mes brebis». Ils sont incroyants, parce que Dieu ne les a pas choisis. 1 Pierre 2:8 le met bien en évidence : Jésus-Christ est « une pierre d'achoppement et un rocher de scandale. Ils s'y heurtent pour n'avoir pas cru à la parole, et c'est à cela qu'ils sont destinés ». Et il poursuit : «Mais vous êtes une génération choisie».

Il est rappelé ici que la prédestination, l'élection et la réprobation constituent une vérité fondamentale de la foi réformée, non négociable des normes réformées, le premier des cinq points du calvinisme : l'élection inconditionnelle (la prédestination).

Il s'agit d'une confession réformée.

Le *Catéchisme d'Heidelberg*, question 52, dit que Dieu «me prenne...avec tous les élus, dans la joie et la gloire célestes». La question 54, à propos de l'Église, dit : «Le Fils de Dieu assemble autour de lui ... protège etmaintient ... une communauté élue pour la vie éternelle». La *Confession des Pays-Bas* est encore plus claire en ce qui concerne particulièrement l'inconditionnalité de l'élection à l'article 16 : «Il sauve ...ceux qu'il a élus et choisis en Jésus-Christ Notre Seigneur». Les *Canons de Dordrecht* 1:7 déclarent : «L'élection est le propos immuable de Dieu par lequel ...il a choisi ...une multitude d'hommes...pour la rédemption en Christ». Et en 1.9.3 cette élection s'est faite, non point en considération de la foi prévue...ni sur une quelconque autre bonne conduite ». Et en III.8 :

« Car tel a été le très libre Conseil et la très favorable volonté et intention de Dieu le Père, que l'efficacité vivifiante et salutaire de la mort précieuse de Son Fils s'étendit à tous les élus, pour leur donner et à eux seuls la foi justificante...Dieu a voulu que Jésus-Christ ...rachetât efficacement ... tous ceux et ceux-là seulement qui de toute éternité ont été élus au salut» .

L'offre gratuite de l'Évangile ne peut que nier cette vérité.

Elle nie la prédestination de manière implicite comme explicite. Le premier point de l'offre enseigne que l'amour de Dieu est pour *tous* ceux qui entendent la prédication de l'Évangile. Mais l'élection est que l'amour de Dieu en Christ est éternellement dirigé vers certains qui sont définis et sont particuliers, voulant leur salut et l'accomplissant effectivement (voir Deut. 7:6-8 et Rom. 8:28-39).

L'offre gratuite de l'Évangile (explicite ou implicite) fait que l'élection est, soit universelle, soit conditionnelle ou les deux. Si Dieu veut le salut de tous les hommes, alors Il doit vouloir le salut à tous ceux qu'il n'a pas choisis. Comment cela peut-il être? A partir de là, Dieu doit avoir choisi tous ceux à qui Il offre le salut, ou bien le salut doit être conditionné à la foi de l'homme ; dans les deux cas, nous avons vu que cela n'est pas biblique, ni confessionnel. Comment Dieu peut-il sincèrement offrir le salut à tous les hommes, quand il a décrété (dans la prédestination) de ne pas sauver certains? Peut-il être sincère dans ce qui est « Son expression de l'amour»?

Autre façon de sortir du dilemme de «l'offre gratuite» - en plus de nier la prédestination - est de dire qu'il y a une contradiction dans la Bible que nous ne pouvons pas comprendre. Amis, la Bible n'est pas contradictoire : Dieu veut les sauver? Dieu ne veut pas les sauver? La Bible est mystérieuse et incompréhensible, mais pas contradictoire.

Non seulement l'offre gratuite mine la vérité de la prédestination *inconditionnelle*, mais elle mine un autre point des Cinq points du calvinisme. Si la grâce de Dieu est étendue par la prédication à tous les hommes, alors la grâce de Dieu n'est pas *irrésistible*, comme l'enseignent tous les Calvinistes et Réformés, mais résistible, comme l'enseignent l'Arminien, car tous ne seront pas sauvés par ce moyen. Si la grâce de Dieu dans la prédication est pour tous, d'où vient cette grâce? (Et la grâce dans la prédication est certainement pas commune, mais une grâce salutaire spéciale). Toute la grâce provient de la Croix du Christ. Mais si cette grâce dans l'offre est venue de la Croix du Christ, alors la rédemption n'est pas limitée, mais universelle, or si Dieu offre le salut à tous les hommes dans la prédication, Son offre n'est pas sincère, puisque Son fils n'est pas mort pour tous les hommes. Et si le désir de Dieu dans la prédication est de sauver tous, alors notre Dieu puissant et souverain est frustré dans ses désirs.

Dans la défense de notre rejet de l'offre libre, nous posons une question.

Dans l'optique de l'offre gratuite, pourquoi certains sont-ils sauvés par la prédication et d'autres pas? La réponse ne peut pas être la *grâce de Dieu*, parce que la grâce de Dieu va à tous dans la prédication. La réponse ne peut pas être la volonté de Dieu dans la prédication, parce que la volonté de Dieu dans la prédication est de sauver tout le monde. Il y a une alternative : ou bien cela est dû à la libre volonté du pêcheur (c'est clairement arminien) ou il y a un paradoxe. Mais la Bible n'est pas contradictoire, catégoriquement contradictoire.

Il y a une défense de l'offre gratuite dans un nombre de textes qui sont supposés faire référence au désir et à la volonté de Dieu de sauver tous les hommes. Mais le Réformé doit être prudent dans son interprétation. A Dordrecht, les Arminiens avaient une profusion de textes approuvés. Il est frappant de constater que la plupart des textes appelés à soutenir l'offre gratuite de l'Évangile sont les mêmes que ceux utilisés par les Arminiens à Dordrecht. Le croyant réformé considérera avec sérieux l'interprétation de ces textes par John Owen, François Turretin et Jean Calvin, avant de dire que l'interprétation qui nie l'offre gratuite? est une distorsion terrible et arbitraire des textes. Notre défense est que l'Écriture interprète l'Écriture et qu'un texte ne contredit pas un autre. C'est un principe fondamental de l'herméneutique réformée.

Le témoignage des *Canons de Dordrecht*, l'expression de la foi de tout croyant réformé parle vigoureusement et clairement à la question de la volonté de Dieu en matière de salut : «Car *tel a été le libre conseil* et la très favorable volonté et intention de Dieuque l'efficacité vivifiante et salutaire de la mort très précieuse de Son Fils s'étendit à tous les élus pour leur donner à eux seuls la foi justificative...(III.8).

Clarification de notre rejet de l'offre gratuite.

Il y a toujours eu une incompréhension concernant le rejet par les Protestants Réformés de l'offre gratuite de l'Évangile qui doit être éclaircie. Le rejet par les Églises Protestantes Réformées de l'offre gratuite ne veut pas dire que la prédication ne doit pas être prêchée sans discernement. C'est ce qu'il doit faire! Cela ne signifie pas qu'il n'appelle pas tous les hommes à se repentir et à croire. Il le fait! Cela n'implique pas que Dieu ne promet pas le salut à tous ceux qui croient. Dieu le fait le plus certainement.

Le rejet par les Églises Protestantes Réformées de l'offre gratuite signifie ceci : que nous nions qu'il y a dans la prédication une grâce pour tous les hommes, que nous nions que la prédication exprime le désir, le but et l'intention de sauver tous les hommes. Certainement, il ne le fait pas ainsi. S'ils sont sauvés, c'est parce qu'Il est un Dieu puissant et souverain.

L'antithèse détruite par la grâce commune.

Quelle est l'antithèse?

Dieu appelle Son peuple à vivre en opposition au monde. Il est appelé à dire «Oui» à tout ce qui vient de Dieu et à dire «Non» à tout ce qui est du monde. Il est appelé à vivre dans une séparation spirituelle par rapport à ce qui est mondain. C'est l'antithèse.

Lorsque le croyant réformé maintient l'antithèse, cela ne veut pas dire qu'il veut être un anabaptiste fuyant le monde, ne prenant pas part à la vie de ce monde. Il ne va pas comme les Hollandais ont l'habitude de le dire en se moquant : «*met e'n boekje in e'n boekje* » (avec un petit livre dans un coin). Il vit dans le monde et prend part à toutes les activités constituées par le travail, le gouvernement et la société. L'antithèse signifie qu'il n'y a rien de commun avec le monde du point de vue spirituel, qu'il est appelé de «sortir du milieu de lui» et d'être séparé.

La raison pour laquelle il est appelé à vivre l'antithèse est que les Chrétiens sont un peuple différent. La vie de l'enfant régénéré de Dieu a sa source dans la nouvelle vie de Christ et est dirigée par le pouvoir de la grâce de Dieu en Christ. C'est une vie et un cheminement dans le Saint-Esprit. C'est exactement la lutte de l'enfant de Dieu jour après jour, de

vivre, de penser, de vouloir, de sentir, de parler et d'agir en *Jésus-Christ* par la puissance de l'Esprit-Saint. La vie de l'incroyant non-régénéré, par contraste, a sa source dans la chair, laquelle est de nature humaine dépravée et dirigée par le pouvoir du péché. C'est vivre et marcher dans le péché. Les croyants irrésolus et incroyants marchent donc en opposition.

L'antithèse doit *se manifester* et elle le doit dans toute la vie. D'abord, la vie du croyant est soumise à la Parole de Dieu, tandis que la vie de l'incroyant est indépendante de celle-ci et en rébellion contre elle. En second lieu, le but de la vie est différent. Le croyant dirige sa vie vers Dieu. Sa vie est centrée sur Dieu, le but étant la gloire de Dieu. L'incroyant délaisse Dieu : sa vie est centrée sur l'homme.

La preuve que l'antithèse est réformée.

Au plan confessionnel, la preuve n'est pas aussi explicite comme (les autres) principes de base de la foi réformée, mais cela ne signifie pas que l'antithèse ne soit pas une idée biblique et réformée. Bien que le concept fut développé plus clairement par nos pères réformés au XIX^{ème} siècle, il est certainement confessionnel. Le *Catéchisme d'Heidelberg* dit que : «le Fils de Dieu assemble autour de lui une communauté élue pour la vie éternelle (art. 34). La *Confession des Pays-Bas* met en évidence l'idée de l'antithèse lorsque, expliquant la doctrine du baptême et s'inspirant de la signification de la circoncision, elle dit que par le sacrement du baptême nous sommes reçus dans l'Église de Dieu et *séparés de tous les autres peuples* et fausses religions, portant sa marque et son emblème....(art. 34). Le sacrement du baptême est alors une grande bannière qui proclame « Antithèse » au monde.

Il y a aussi des preuves bibliques. La nation d'Israël était un premier exemple de l'antithèse. Elle était un peuple séparé, appelé à ne pas se mélanger aux nations environnantes, punie à chaque fois qu'elle contractait mariage ou se mélangeait avec elles. Dieu l'a appelé continuellement à être un peuple *séparé*. Cela ressort généralement du Nouveau Testament lorsque le peuple de Dieu est appelé : «étrangers, pèlerins, voyageurs» dans le monde et particulièrement dans 2 Corinthiens 6:14-15 : «Ne vous mettez pas avec les infidèles, sous un joug étranger. Car quel rapport y-a-t-il entre la justice et l'iniquité? Où qu' y-a-t-il de commun entre la lumière et les ténèbres? Quel accord y-a-t-il entre Christ et Bélial?» et dans Jacques 4:4 : «Ne savez-vous pas que l'amour du monde est inimitié contre Dieu?».

L'histoire récente montre que l'antithèse est un concept réformé. Le livre de James Bratt « *Le calvinisme néerlandais en Amérique* » montre que les premiers colons en Amérique désiraient maintenir l'antithèse dans leur vie ici-bas. Leurs tentatives allaient jusqu'aux extrêmes, jusqu'à prétendre que la préservation de leur langue maternelle – la langue néerlandaise – soutiendrait leur vie antithétique. Mais il apparaît que le peuple de Dieu était inquiet d'être un peuple séparé, vivant cette antithèse.

Que l'antithèse soit notre héritage réformé ressortait clairement de l'avertissement que donnait le synode de l'Église Chrétienne Réformée aux églises dans la décision concernant la grâce commune en 1924 :

«Si nous observons les tendances spirituelles actuelles, nous ne pouvons pas nier qu'il existe un plus grand danger de conformité au monde qu'une fuite du monde. La théologie libérale de l'époque actuelle veut éradiquer la frontière qui existe entre l'Église et le monde... L'idée d'une *antithèse* à la fois spirituelle et morale est en train de diminuer dans une large mesure dans la conscience de beaucoup et laisse place à un vague sentiment de fraternité générale....La doctrine de la grâce spéciale en Christ est de plus en plus mise en arrière-plan. Par la presse et toutes sortes d'inventions et de découvertes, qui, par elles-mêmes, pourraient être considérées comme des dons de Dieu, une part importante du monde pécheur est en train de s'introduire dans nos foyers. Contre toutes ces influences et d'autres plus pernicieuses qui font pression sur nous de tous côtés, il y a une nécessité criante que l'Église monte la garde sur les principes, qu'elle...combatte vents et marées pour l'antithèse spirituelle et morale... Sans cesse, elle doit tenir ferme sur le principe que le peuple de Dieu est un peuple particulier, vivant de ses propres racines, les racines de la foi...Et avec un saint sérieux elle doit appelerson peuple et particulièrement sa jeunesse, à ne pas se conformer au monde (Bratt, p. 115. C.R.C., Acta des Synodes, 1924, pp. 146-147).

La grâce commune sape l'antithèse.

La doctrine de la grâce commune sape l'antithèse de deux manières, d'abord, en ce qu'elle enseigne un amour et une faveur de Dieu pour tous les hommes en commun. Si il est vrai que Dieu a une faveur à l'égard de tous les hommes, que Dieu aime tous les hommes, que Dieu est l'ami de tous les hommes, même ceux qu'il veut envoyer en enfer, même ceux qui se battent contre vents et marées contre Son royaume (ils le sont tous), *il n'y a pas de raison que le Fils de Dieu ne soit ami du monde*. En fait, étant donné la doctrine de la grâce commune, il y a pas une garantie pour le peuple de Dieu à être frère avec les incroyants, en communion avec les hommes et les femmes du monde.

En second lieu, la grâce commune enseigne que les incroyants ont part aux œuvres dans ce monde qui satisfont Dieu. S'il il donne aux incroyants une possibilité de faire une œuvre qui lui plaît comme un fruit de sa grâce (même s'il ne s'agit pas de «grâce spéciale»), la conclusion logique dans tout cela est que dans tous ses efforts le croyant est capable de

travailler côte à côte avec l'incroyant dans l'action du syndicat, les questions sociales, la politique, l'éducation de leurs enfants. Mais en vertu de la vérité biblique de l'antithèse, cela est impossible à cause des buts des uns et des autres qui sont différents.

La grâce commune sape la vérité, selon laquelle il y a une «antithèse spirituelle et morale» entre les croyants et les incroyants et nie qu'il y ait de base commune entre Christ et Bélial, entre la justice et l'injustice. La grâce commune implique, si cela n'est pas enseigné, que le peuple de Dieu ne puisse pas être appelé à sortir d'eux, mais à aller avec eux.

L'antithèse, historiquement parlant, a été rejetée sur le fondement de la grâce commune.

Dans son livre *«Le calvinisme néerlandais»*, James Bratt dit que, face à l'antithèse, le Journal a soulevé l'idée de la grâce commune (p. 101).

Henry R. Van Til, lui-même partisan de la grâce commune dans son livre *«Le concept calviniste de la culture»* (Baker, 1959) donnait un avertissement contre ce qu'il appelait l'abus de la doctrine de la grâce commune. Il disait :

« un certain niveau d'existence où l'armée du Seigneur est immobilisée, où elle ne peut fonctionner comme une armée, mais prend soudainement l'apparence de foules de vacanciers ou de la multitude disparate à une foire et poussant les uns les autres pour pouvoir mieux voir, ceci établit entre l'Église et le monde une zone grise sans couleur, une sorte de no-man's land, où on obtient l'armistice et où l'on peut frayer avec l'ennemi en toute impunité dans un esprit relâché de Noël, fumant l'herbe ordinaire ».

En 1928, une déclaration de la C.R.C. disait déjà :

«La question est soulevée de savoir quel fondement de communion peut-t-il y avoir entre l'enfant de Dieu et l'homme du monde? qu'ont-ils en commun qui rendrait une certaine communion possible et légitime?...La solution est trouvée dans la doctrine de la grâce commune... Le fondement de notre communion avec des incroyants devrait être...la grâce commune, par laquelle ils seraient en communion avec nous».

Notez que la grâce commune est *«le fondement de notre communion avec les incroyants»*.

Et dans un numéro de *«The Banner»* [décembre 12, 1988], un numéro presque entièrement consacré à la question de l'antithèse, on trouve une subtile moquerie de l'enseignement historique de l'antithèse. Le croyant réformé est peiné par le ridicule de la foi de nos pères, la foi de l'Écriture Sainte. Il prie que Dieu montre la vérité à son peuple, parce que dans les générations qui viennent, il n'y aura pas d'appel à vivre la séparation spirituelle avec le monde.

Faisons un appel à l'expérience des chrétiens réformés. Combien de fois a-t-il été dit que les enfants de Dieu doivent être un peuple séparé? Combien de fois a-t-il été fait référence à 2 Corinthiens 6? Quand a-t-il été dit que la communion avec le monde est inimitié avec Dieu? Si il y a un manque, on doit donner une explication, selon laquelle la doctrine de la grâce commune est vivante et à l'œuvre, et que la grâce commune des «Trois points» et l'antithèse sont opposées.

Notre défense de l'antithèse est de nier la grâce commune, de nier qu'il y a une faveur de Dieu commune à tous les hommes et donc de nier que nous devons être en communion avec le monde qui est l'esprit pratique de la doctrine de la grâce commune.

Conclusion.

Un enseignement qui aboutit à la déposition de trois ministres de l'Église de Jésus-Christ, est un enseignement important au plus haut point, un enseignement qui doit être examiné, un enseignement qui ne doit pas demeurer dans les archives de l'église.

On fait encore appel aujourd'hui à la grâce commune. En dehors de la tradition réformée, on fait appel à la grâce commune de telle sorte que l'Église et le monde sont attelés l'un à l'autre. Hors de la tradition réformée hollandaise, la grâce commune devient le fondement inconscient (mais parfois conscient) de l'enseignement et de pratiques qui ne sont pas réformés.

Notre prière est que Dieu utilise cet article afin de montrer que nous sommes encore intéressés - pour le bien de notre prochain - à ces problèmes importants, intéressés pour rendre plus net nos sens spirituels, dans l'appréciation de la foi réformée, de telle sorte que nous puissions nous tenir côte à côte, afin de maintenir la vérité divine de la dépravation totale, de l'élection inconditionnelle et de l'antithèse, par laquelle le peuple de Dieu est appelé à vivre.

Annexe I

La version actuelle des « Trois points de la grâce commune ».

Annexe II

Pour mémoire :

Puisque cette étude de la grâce commune a été faite à la fin du XX^{ème} siècle, alors que la controverse eut lieu dans la première partie du siècle (1924), il peut être utile d'insérer quelques notes de nature historique pour ceux qui ne sont pas familiers avec cette histoire. Pour une étude de celle-ci on peut se procurer le livre *«Les Églises protestantes réformées en Amérique»* d'Herman Hoeksema (depuis longtemps épuisé, mais disponible dans quelques bibliothèques). Une étude plus populaire (également épuisée, mais plus facilement accessible) est celle, commémorative à l'occasion du 50^{ème} anniversaire des P.R.C., *«La fidélité à l'alliance de Dieu»* par Gertrude Hoeksema.

1. Les trois points de la grâce commune n'ont pas les P.R.C. pour origine, mais sont des déclarations faites par l'Église Chrétienne Réformée (C.R.C.).
2. Il fut demandé aux ministres impliqués dans le débat (qui a eu son point d'orgue au synode de Kalamazoo) de souscrire aux trois affirmations du synode. Comme ces trois-là refusèrent, ils furent démis de leur fonction de ministre de la C.R.C.
3. Ces trois personnes, les Révérends H. Danhoff, H. Hoeksema et G. Ophoff, furent les fondateurs des Églises Protestantes Réformées (P.R.C.).

Annexe III

Calvin et la grâce commune.

Comme Calvin a acquis un poids considérable dans le camp réformé, il est utile d'entendre ce qu'il a dit sur le sujet. Ce qui suit, consiste en deux sections de l'article de l'auteur : *«Calvin et la grâce commune»* analysant le livre d'Herman Kuiper « Calvin et la grâce commune » et présenté à une réunion du Club des étudiants au séminaire protestant réformé en 1980 :

Page 29, Kuiper dit que Calvin (2.2.11-12) laisse entendre, bien que cela ne soit pas explicite, que ceux qui possèdent la foi miraculeuse, sont ceux qui ont reçu la grâce divine, mais qu'elle a un caractère non salutaire. Cela semble être le cas : Calvin use d'un langage qui évoque la grâce commune. Il parle « de la miséricorde présente... une perception présente de la grâce qui disparaîtrait ensuite... Dieu illumine les réprouvés avec certains rayons de Sa Grâce qui après se dissipent... Dieu éclaire l'esprit qu'ils ont découvert Sa grâce ». Pour comprendre ces affirmations, nous devons lire plus loin, ce que ce partisan de la grâce commune ne fait pas.

Calvin explique de cette manière qu'à certains réprouvés Dieu donne une semence de foi (dans ce cas il s'agit d'une foi miraculeuse), mais il n'insufflé pas de vie dans cette semence qu'il a déposée dans leurs cœurs (Institutions, 3.2.12) : «Non qu'ils perçoivent l'énergie de la grâce spirituelle et la claire lumière de la foi, mais parce que le Seigneur rend leur culpabilité plus manifeste et plus inexcusable, s'insinuant lui-même dans leurs esprits (3.2.11). Les réprouvés sont semblables aux élus, seulement suivant leur opinion, mais non aux yeux de Dieu.

De façon saisissante, Calvin dit que toute grâce, toute foi attribuée aux réprouvés ne l'est seulement par «catechrésis», une forme d'expression qui est impropre et tropicale, seulement parce qu'ils manifestent une certaine *apparence* d'obéissance (3.2.8). Il dit que cette foi et cette grâce ne sont qu'une ombre ou une image de la foi de la grâce et sont sans importance, même pas digne de ce nom. Il l'appelle cela commune, seulement parce qu'il y a une grande similitude et affinité entre la foi temporaire et ce qui est vivant et perpétuel. Il appelle leur grâce commune seulement, parce qu'ils paraissent sous le couvert de l'hypocrisie, d'avoir les principes de foi en commun avec eux (3.2.11). Aux élus, la vraie foi et donc la vraie grâce sont données.

Si cette controverse sur la grâce commune avait été un problème de son temps, nous pouvons être certains que Calvin aurait insisté plus souvent sur elle quand il parlait de la grâce commune. C'était seulement par «catechrésis», *«une forme impropre d'expression »*.

Ceux qui font appel à Calvin comme soutien de la grâce commune, font référence aux Trois points de 1924 comme fondement de leur définition de la grâce commune. Mais la grâce commune de Calvin n'a rien à voir avec ce qui se passe aujourd'hui. Concernant le point 1, à savoir que Dieu a une attitude favorable à l'égard de l'humanité, particulièrement dans l'offre de l'Évangile, Calvin a beaucoup à dire. En relation avec les dons de Dieu comme « attitude favorable », Calvin dit :

«D'où vient donc ceci que Dieu, non seulement fait luire son soleil sur les bons et les méchants, mais que sa libéralité inestimable découle sur les incrédules en toute abondance et largesse quant aux commodités de la vie présente? Certes, nous voyons de là, que les biens qui sont propres à Christ et à ses membres, se répandent aussi bien sur les contempteurs de Dieu....afin qu'ils en soient rendus plus inexcusables» (3.25.9).

Concernant « l'offre de l'Évangile », Calvin a quelque chose à dire. Mais d'abord, il faut noter que Calvin a rédigé son Institution en latin. Le mot traduit par « offrir » en français est sans surprise « offere » en latin. Mais ce mot n'a pas nécessairement les mêmes connotations qu'il a en français aujourd'hui. Le mot « offere » signifie d'abord présenter, apporter, pousser, montrer, démontrer. Notre mot « offrir » a des connotations plus larges et implique la possibilité d'accepter ou de refuser, ainsi que un désir de la part de Dieu que l'offre soit acceptée. Calvin le dit (ce qui est omis par le Dr. Kuiper) :

«Son seul dessein dans cette promesse est d'offrir Sa Miséricorde à tous ceux qui désirent le chercher, que personne ne le fait, sinon ceux qui sont illuminés, et Il illumine tous ceux qu'il a prédestinés au salut (3.24.17).

A savoir que la miséricorde de Dieu est offerte dans la prédication seulement à ceux qu'Il a prédestinés au salut.

« A quoi servent ces exhortations? A ceci : comme les méchants au cœur obstiné les méprisent, ils seront un témoignage contre eux, quand ils se trouveront devant le trône du jugement de Dieu, puissent - ils (à savoir les exhortations de la Parole) dès maintenant, frapper et fouetter leurs consciences » (2.5.10).

Quand la miséricorde de Dieu est offerte par l'Évangile (souvenez-vous : « offrir » est « offere » au présent, inclus, BG). c'est la foi, à savoir l'illumination de Dieu qui distingue entre ceux qui sont pieux et ceux qui ne le sont pas, de telle sorte que les premiers expérimentent et les autres ne tirent aucun bénéfice de lui.

Dieu veut seulement le salut pour Ses élus et Calvin n'a jamais enseigné qu'une faveur aille aux méchants dans la prédication.

Calvin écrit peu en ce qui concerne le second point. Il écrit seulement que Dieu restreint les actes extérieurs des méchants, mais jamais il ne dit que Dieu le fait par Sa faveur à leur égard, ni qu'il restreint la corruption du cœur de telle sorte que la bonté dans l'homme naturel se manifesterait.

Le troisième point, selon lequel par l'œuvre du Saint-Esprit, le non-régénéré serait capable de faire du bien civil, est en contraste violent avec ce que dit Calvin. D'abord, il assure que nous n'avons rien de l'Esprit, sauf par régénération (3.3.1.). Cela est en contradiction avec ce que pose le troisième point.

En second lieu, Calvin dit que nous avons autant de chance d'extraire de l'huile d'une pierre que d'attendre de bonnes œuvres d'un pêcheur (3.15.7).

Concernant les œuvres des hommes méchants qui sont *apparemment* bonnes, Calvin a aussi quelque chose à dire. Commentant un passage d'Augustin, Calvin écrit : « Il confesse clairement en ce passage que nous débattons et maintenons par dessus-tout, c'est à savoir que la justice des œuvres dépend et procède de ce qu'elles sont reçues de Dieu avec pardon, c'est-à-dire en miséricorde (3.18.5).

Calvin dit finalement :

«Ceci admis, c'est une chose résolue que l'homme n'a point de libre-arbitre à bien faire, sinon qu'il soit aidé de la grâce de Dieu, de la grâce spéciale qui n'est donnée qu'aux seuls élus par régénération, car je laisse là ces frénétiques qui babillent qu' elle est indifféremment exposée à tous (2.2.6, voir aussi 2.2.13.,18;3.15.7).

Pour en savoir plus sur ce point, voir Ronald Cammenga «*Un autre regard sur Calvin et la grâce commun*», (Protestant Theological Journal, vol.41,n°2, avril 2008, pp. 3-25).

